

Région
Assesse

09/11/2023

LA COMMUNE ORGANISE LE COMBAT CONTRE L'USINE À TARMAC

SI



Il y avait du monde ce mardi soir pour l'interpellation citoyenne au conseil.

DR



Philippe Blerot de Covisart (à g.)aux côtés du bourgmestre Jean-Luc Mosseray.

DR

Interpellé par les citoyens au conseil communal de ce mardi soir, le bourgmestre d'Assesse Jean-Luc Mosseray a assuré qu'« éviter toute usine à tarmac au bois Robiet était l'objectif prioritaire de la commune ».

Mardi soir, tous les représentants de la commune d'Assesse ont donné un signal fort à la population dans l'épineux dossier d'usine à tarmac, que le groupe industriel Sotraplant-Nonet souhaite implanter dans le bois Robiet situé à 100 mètres à peine du village de Sart-Bernard et des premières habitations.

Les associations citoyennes Covisart et N931 ont interpellé les élus sur leur position dans ce dossier. La salle n'a pas pu accueillir les soixante personnes qui s'étaient déplacées, preuve que la mobilisation citoyenne ne faiblit pas, malgré l'âpreté et la durée de ce conflit entre le duo d'entrepreneurs et les habitants des villages proches (Sart-Bernard, Maillen, Courrière, Wierde, Naninne, Faulx-les-Tombes, Lustin...).

Mardi, Philippe Blerot (Covisart) a détaillé les enjeux sociaux et environnementaux du « combat » contre ce projet d'usine, envisagée dans un bois de grand intérêt biologique, bordé d'habitations, à la sortie de Namur, dans une zone qui n'est pas du tout prévue légalement pour ce type d'activités.

Il a rappelé que 3.400 citoyens d'Assesse et des environs se sont formellement opposés au projet.

Un chiffre interpellant quand on sait qu'Assesse compte 7.200 habitants ! M. Blerot a rappelé que les différentes autorités communales et régionales se sont opposées au projet et que le Bureau économique de la province lui-même a émis les plus grandes réserves à cette implantation en raison de l'intérêt biologique et paysager de l'endroit, mais aussi d'inquiétudes relatives à la sécurité routière.

« Notre objectif prioritaire »

Sachant que l'entrepreneur a introduit des recours judiciaires suite aux avis négatifs rendus par les autorités politiques, les associations citoyennes souhaitent savoir si les autorités locales acceptaient de se positionner définitivement contre toute construction à venir dans le bois Robiet et d'activer les trois outils juridiques qui permettraient d'y parvenir.

Le bourgmestre Jean-Luc Mosseray (Acor+) a rassuré les citoyens en précisant que le collège échevinal comme le conseil sont « définitivement opposés à l'implantation d'une usine à tarmac dans le bois Robiet ». Il a expliqué que l'avocat de la commune serait chargé d'analyser les outils juridiques suggérés par les associations citoyennes. Le bourgmestre mettra en place un groupe de travail regroupant les élus assessois, toutes tendances confondues et les associations citoyennes Covisart et N931 pour trouver une solution qui écarterait « définitivement » tout projet d'usine à tarmac au bois Robiet. « C'est notre objectif prioritaire », a insisté Monsieur Mosseray.

Une position qui a partiellement rassuré les citoyens qui réclament, rappelons-le, une solution « pour éviter définitivement toute construction au bois Robiet ».

L'avocat de la commune sera chargé d'analyser les outils juridiques suggérés par les associations citoyennes

La reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une autorisation préalable de l'auteur, conformément Code de droit économique, Titre 5, Chapitre 2, que vous pouvez formuler à droits@rossel.be en mentionnant le type de reproduction, sa destination et sa durée.